FES, LA FABRICATION ET L'USAGE D'UNE PATRIMONIALISATION ANNONCEE

Mohamed Mezzine

Université Sidi Mohammed Ben Abdellah, Fès

INTRODUCTION

Il est généralement admis, aujourd'hui, que si la notion de statut patrimonial, dans sa conception actuelle, est relativement récente au Maroc, sa construction appliquée aux monuments, à l'esthétique, à la mémoire, à la culture et au paysage, est ancienne. Car avant d'être un produit, dont la valeur est plus ou moins explicite, le fait patrimonial procède d'une prise de conscience par ses dépositaires. La patrimonialisation, aujourd'hui, est donc une sensibilité au passé qui s'appuie sur une stratégie politique et intellectuelle. Celle ci n'est ni évidente ni préexistante, elle s'acquiert, par l'attribution à un espace construit ou à des pratiques, des fonctions qualitatives. C'est ce processus qu'a connu Fès sur un peu plus d'un siècle.

Ainsi, aujourd'hui il ne se passe pas un moment, au Maroc, sans qu'on célèbre la patrimonialisation achevée d'une ville, d'un espace ou d'une tradition. L'exemple de Fès qui a été précurseur en ce domaine, est révélateur de l'évolution de l'intérêt pour le patrimoine en général au Maroc. Intérêt qui s'est manifesté dans la volonté de faire de la cité idrisside un vivier d'authenticité, un pont entre un «passé glorieux» et un présent promoteur d'images et de racines. Cette conscience de la valeur patrimoniale de Fès s'est ainsi construite, progressivement. Lorsqu'en 1981, l'UNESCO déclarait officiellement la médina de Fès, «patrimoine universel», entérinant par la même occasion la volonté des pouvoirs politiques (Lettre Royale qui appelle à la sauvegarde de Fès en 1980) de faire de Fès un symbole ou un exemple de réhabilitation, la «cité du savoir» avait acquis ses lettres de noblesses universelles, et par là même sa qualité patrimoniale officielle.

D'autre part, l'idée d'utiliser le fait patrimonial en politique (dans les campagnes électorales) comme dans des actions de promotion touristiques s'est progressivement imposée. En réalité cette reconnaissance universelle du patrimoine de Fès allait contribuer à mettre en place, volontairement ou involontairement, l'un des premiers jalons du processus qui va faire école dans la fabrication de la patrimonialisation des villes au Maroc et peut être même au Maghreb.

Trente années plus tard, le fait patrimonial est devenu un outil politique reconnu que se disputent les acteurs de la réhabilitation de la ville. L'enjeu que représente le patrimoine devenait primordial pour le Conseil de la Ville, les partis politiques, les ministères, par leurs représentations locales et régionales et les différents organismes et ONG de la culture, du tourisme et de la société. En 2008, la patrimonialisation de la ville de Fès sera définitivement consacrée par l'organisation, au niveau national, des festivités commémorant le 1200ème anniversaire de la fondation de la ville.

Pour comprendre la fabrication et le succès de ce processus de patrimonialisation il faudrait retracer les étapes de sa construction, définir la contribution des différents acteurs qui ont participé à sa mise en place tout en essayant de suivre les enjeux, déclarés ou non, qui ont motivé les différents intervenants.

DISPOSE-T-ON D'UN MATERIAU SUFFISANT POUR SUIVRE CE PROCESSUS ?

L'avantage de retracer la fabrication du processus de patrimonialisation de Fès, en particulier, est que l'on dispose de nombreux documents qui offrent des informations relativement fiables. Certes si les discours qui sous-tendent ces informations sont plutôt axés sur les préoccupations administratives de sauvegarde du patrimoine, son classement, la reconnaissance de sa valeur esthétique et artistique, surtout au tout début, il n'en demeure pas moins que cette documentation riche et abondante, montre bien comment la patrimonialisation de Fès devient un enjeux politico-économique où de nombreux acteurs sont partie prenante.

D'abord au temps de la colonisation (sous Lyautey avec Prost et même après avec Ecochard, et jusqu'en 1956), puis au lendemain de l'Indépendance et pendant toute la période qui va de 1956 jusqu'en 1980, tous les documents qui concernent la ville de Fès sont l'expression d'une volonté de sublimer l'héritage patrimonial de la ville. Même si, à première vue, ce ne sont que des discours qui traitent de la création d'organismes officiels d'urbanisme et de sauvegarde, et qui sont les plus nombreux. Il suffit de revenir à la documentation aujourd'hui disponible aux Archives de la municipalité de Fès, pour s'en rendre compte.

Des discours, mais aussi des études, des rapports ont préparé le processus qui aboutira, à partir de 1978 à la naissance d'un «noyau pour la sauvegarde de la ville de Fès» de réflexion au sein du Ministère de l'Habitat, nous offrant ainsi une documentation riche et variée. Ces documents montrent bien que tout va aller, à partir de 1980, relativement très vite: d'abord la reconnaissance universelle ensuite locale. Et pour accompagner ce processus l'Etat se lance dans la création d'organismes, avec comme toile de fond, même si elle n'est pas exprimée ouvertement, la volonté de contrôler le discours patrimonial qui s'installe progressivement dans le paysage documentaire marocain.

Lorsqu'en 1991, *l'étude de faisabilité est* lancée par les décideurs locaux et internationaux, cela se répercute sur la documentation; cette documentation qui montre bien que le processus est déjà enclenché, même s'il reste encore embryonnaire. Et si le discours sur la patrimonialisation reste assez cohérent, jusqu'en 2000, il se disperse au gré des partis au pouvoir, mais aussi des majorités au sein du Conseil de la Ville, des gouvernements et des ministères. A partir de ce moment la conscience de manipuler un outil politique, social et économique est clairement exprimée par cette documentation: la patrimonialisation y apparaît comme un élément important dans la politique de l'Etat, mais aussi dans les campagnes électorales, culturelles, touristiques et universitaires.

Cette documentation composée de rapports, de textes de lois et d'études nous montre en fait très bien comment la conscience patrimoniale s'est construite, progressivement, en parallèle avec la politique de sauvegarde engagée par les décideurs qui ont eu à travailler sur le cas de la médina de Fès.

En fait si nous y regardons de plus près cette conscience du fait patrimonial semble avoir déjà commencé à s'imposer, dans le document officiel comme dans le document culturel, depuis le début du Protectorat. Ce qui permet aujourd'hui de suivre l'évolution de ce processus pour l'ensemble du Maroc, déjà à l'époque du Protectorat.

VERS LA CONSTRUCTION DU FAIT PATRIMONIAL A L'EPOQUE COLONIALE

Pendant les trente premières années du Protectorat, l'administration coloniale met en place un dispositif juridique et administratif dont l'objectif annoncé est «la sauvegarde et la gestion du territoire urbain de la ville «indigène»: la médina», Lyautey va, durant tout son mandat, tenter de mettre en pratique cette théorie où il oppose souvent l'urbanisme du «protecteur» à celui du «vainqueur» pratiqué en Algérie¹. Il prendra des décisions capitales pour enclencher le processus de patrimonialisation, version coloniale. Deux de ces décisions vont avoir un impact sérieux sur le processus dans sa globalité:

- En 1912 il créé le Service des Antiquités, des Beaux Arts et des Monuments Historiques, pour conserver ce qu'il appelle: «les richesses artistiques du passé».
- En 1914, il fait promulguer le Dahir du 13 février destiné à classer les monuments, les sites, et les objets artistiques.

Cette politique qui se présente comme une patrimonialisation innocente, mais qui est en fait une sorte de levier politique destiné à mieux asseoir un Protectorat encore en construction, va mettre en place un processus de classement de 22 monuments et sites entre 1912 et 1926. Cette première opération de patrimonialisation est originale dans le sens où elle utilise la loi pour définir le monument dans son articulation au tissu urbain dans lequel il s'insère. Il ne s'agit pas d'une application restrictive à un objet isolé de son contexte architectural ou de son environnement social. Il s'agit bel et bien de pratiques d'appropriation qui donnent à ces monuments une existence légale.

Ce sera Lyautey qui incitera le service des Beaux Arts et des Monuments Historiques à «regarder tout l'ensemble d'un quartier comme un monument historique intangible dans sa forme et dans son passé»².

D'autre part cette vision du patrimoine, qui est en fait une approche encore archaïque du processus de patrimonialisation, insiste sur la protection artistique des objets de l' «art indigène» en tant qu'objets exotiques:

¹- Ces qualificatifs sont empruntés par A. Arrif à F. Beguin, *Arabiance: décors architectural et tracé urbain en Afrique du Nord (1830-1950)*, Paris, Dunod 1983. Voir A. Arrif «Le paradoxe de la construction du fait patrimonial en situation coloniale, le cas du Maroc»; in *Figure de l'Orientalisme en architecture; RMMM*, *N° 73-74*, pp. 153-166.

²- P. Lyautey, *Lyautey l'Africain*, Textes et Lettres, éd. Plon 1957.

«Inventorier, étudier, ressusciter certaines choses du passé, tel est le programme qu'on s'est tracé dès le début. En tenant à faire respecter un lègue ancestral particulièrement riche (...), en dressant une barrière contre les initiatives qui, sous prétexte de progrès, eussent pu gravement nuire au développement rationnel de l'art du pays»³. Comme on peut le constater, le Protectorat français, utilise la patrimonialisation pour affirmer son rôle de protecteur, rôle non dénué de visées politiques. Le lien entre protéger et Protectorat, réhabiliter et pacifier est explicite, comme le souligne A. Aarif.

D'autre part, ce discours ethnocentrique renvoie à cette volonté de faire de la patrimonialisation un outil pour soutenir une certaine politique sociale. Il suffit de passer en revue les monuments classés, qui sont pour la plupart des bâtiments culturels (les médersas) et religieux (les mosquées) pour comprendre le sens de la patrimonialisation prônée par Lyautey, soutenu en cela par l'artisan de la politique urbaine à Fès, à l'époque, Prost.

Plus tard, après 1940, les deux services, le service de l'Urbanisme, dirigé à l'époque par Ecochard, et le service de l'Inspection des monuments historiques dirigé par H. Terrasse, vont entrer en conflit. Aux conceptions patrimoniales du service d'H. Terrasse, Ecochard voudrait substituer de nouvelles normes pour pouvoir opérer des percées en Médina, seules susceptibles, selon lui de faire vivre un patrimoine qui se dégrade. En fait la fabrication du fait patrimonial sous le Protectorat, se fera malgré les urbanistes et sera soutenue par la mise en place d'une réglementation législative et complétée par la construction d'une symbolique, la conjoncture culturelle aidant.

En réalité l'objectif déclaré de cette politique a été de donner un sens à la médina, à ses habitants, à sa mémoire donc à son identité, pour faciliter l'acceptation du *«grand partage»* avec la construction de la Ville Nouvelle. Comme si on voulait perpétuer le schéma d'une dualité entre une *«ville musée»*, la médina avec une société ancrée dans le passé, témoin passif des splendeurs révolues, et une *«ville chantier»* la ville européenne enracinée dans le présent et se projetant dans l'avenir comme le souligne A. Arrif.

Cela montre bien le paradoxe qui a animé la politique de patrimonialisation coloniale. Pourtant cette vision des choses, malgré ses avatars, sera pérennisée. Car la réglementation produite par cette période est toujours en vigueur. Les différents réaménagements de cette politique de patrimonialisation effectués après l'Indépendance ne feront plus que réadapter ces textes, tout en gardant cette vision qui organise une centralité de la médina et qui la met en avant dans toute politique d'aménagement ou de sauvegarde.

Cela est tout à fait clair pendant la période suivante. Il s'agira de faire du patrimoine un vrai levier politique qui, sous des prétextes identitaires, sera utilisé comme un moyen pour tenter de construire puis de valoriser l'image internationale de la ville. Mais avant la prise en charge de ce processus par l'Etat, il fera l'objet d'une reconnaissance internationale.

³- Direction Générale de l'Instruction publique, des Beaux Arts et des Antiquités Historiques (1912-1930) publié à l'occasion de l'exposition coloniale de Paris, 1931, p. 147 (selon A. Arrif).

DE LA RECONNAISSANCE PATRIMONIALE NATIONALE A LA CONSECRATION UNIVERSELLE:

Certes déjà dès 1970 commence une série d'opérations nationales qui va aboutir à faire de Fès le fer de lance d'une patrimonialisation qui se veut universelle. Cette étape charnière sera balisée par la promulgation de textes législatifs et par des décisions politiques majeures dans la mise en place du processus du fait patrimonial.

Trois grandes périodes sont à distinguer dans cette mise en place:

- La première entre 1970 et 1981, qui est la période de préparation;
- La seconde entre 1982 et 1989, qui est la période des tentatives pour baliser le secteur de la patrimonialisation;
- La troisième, de 1990 à 1993, où la patrimonialisation de Fès devient en plus une affaire locale.

La première période voit le Maroc prendre de nouvelles initiatives

- En effet en 1970 est promulguée une loi cadre avec de nouveaux documents d'urbanisme dont le principal est le projet de Schéma Directeur.
- En 1975 commence la préparation du premier schéma directeur de Fès (le SDUF) qui engage tout le processus dans une patrimonialisation qui entérine la place stratégique de la médina dans cette politique. Ce schéma directeur devait préparer à une étape encore plus vaste, celle du plan quinquennal qui lancerait une restructuration globale de l'urbanisme à Fès. Sont associés à sa préparation des organismes internationaux qui avaient pour rôle de garantir ses objectifs et sa faisabilité: l'UNESCO, le PNUD, l'UNOTC. Ces organismes vont contribuer aux études préparatoires du plan entre 1975 et 1978.

Ce schéma directeur, qui ne sera validé officiellement qu'en 1995, sera un véritable outil de patrimonialisation. Il servira de base de référence pour toute opération de sauvegarde de Fès mais aussi de Meknès, de Marrakech et d'autres villes du Maroc. Parmi ses premières exigences, à Fès, et en vue de donner à la médina le rôle de locomotive de patrimonialisation, l'exigence de dédensifier l'espace habité intra-muros. L'objectif, non encore bien défini, est de faire en sorte que la ville ancienne soit érigée en symbole opérateur de patrimonialisation, seul capable de la sauver. Symbolique qui devait lui permettre de défendre une identité en construction. C'est ainsi qu'est proclamée «l'urgence de la sauvegarde» de la Médina de Fès.

- En 1978, pour accompagner cette volonté de patrimonialiser la médina de Fès est créé un «noyau pour la sauvegarde de Fès» au sein du Ministère de l'Habitat. En fait le débat qui a animé les cercles d'intellectuels à Fès (comme l'atelier de sauvegarde avec Burcarte), aboutit à l'idée de demander aux instances internationales, le classement de la ville de Fès en tant que patrimoine de l'humanité. La demande est faite à l'UNESCO par les canaux officiels, alors que le roi Hassan II, en 1980, dans une lettre au Gouvernement, reconnaît la valeur patrimoniale de la ville, en pressent l'importance stratégique, et apporte ainsi son soutient officiel à sa sauvegarde, donnant une touche finale à une volonté nationale de patrimonialiser la cité idrisside.

- En 1981 l'UNESCO répond positivement à cette demande, classe la ville « patrimoine de l'humanité» et appelle à sa sauvegarde dans une déclaration où elle reconnaît sa valeur monumentale, artistique et culturelle. Cet appel va dynamiser la volonté du Maroc de sauvegarder ce patrimoine, mais va faire comprendre aux responsables nationaux et locaux qu'ils peuvent retirer de cette patrimonialisation un bénéfice politique, social, culturel et économique important.

L'Etat en premier, prend à son compte la patrimonialisation et en fait un outil de travail mais aussi de propagande à l'intérieur comme à l'extérieur. Et pour mener à bien cette opération il met en place des organismes plus spécialisés avec des budgets conséquents.

La seconde période sera consacrée à la gestion du classement patrimoniale

A partir de 1981, l'Etat prend de nombreuses initiatives:

- En 1982 fut créée «la délégation interministérielle avec la coordination du Ministère de l'Intérieur», ayant pour objectif la sauvegarde de la ville de Fès. Avec peu de moyens, au début, la délégation s'est attelée à établir une démarche et à éclaircir des objectifs. Si la conviction de la nécessité de la sauvegarde et de la réhabilitation est acquise, il reste à en fixer les perspectives, les limites, les objectifs et la philosophie. De nombreuses rencontres nationales et internationales, de réflexions furent organisées. Ainsi deux grands courants d'idées avaient commencé à se dégager de ce large débat:
- le premier prônant le maintien de l'idée de la «médina musée» avec la restauration des monuments historiques et de tous les sites et objets d'art qui font de Fès une ville au passé prestigieux.
- le second défendant la proposition qui consiste à considérer la ville dans sa globalité mettant en avant ainsi l'obligation de restaurer, selon les méthodes actuelles, non seulement les monuments mais aussi les quartiers, les rues, et pas seulement en médina, mais aussi dans toute l'agglomération.

De ces débats, allait se dégager aussi, et ce dès le début, la conviction que pour sauvegarder un patrimoine, il faudrait d'abord, arrêter sa dégradation, et pour cela diminuer la densité de sa population pour pouvoir mieux traiter la ville en tant que patrimoine. D'où l'idée de créer un organisme responsable de la dédensification.

Ainsi, en 1989, en réponse à cette nouvelle volonté politique et afin de donner corps à une nouvelle étape et à la mise en place d'un vrai processus de patrimonialisation, fut créée une agence pour organiser la dédensification de la médina: A.D.E.R. Ce nouvel outil, sous forme de Société Anonyme, portera l'empreinte du Ministère de l'Intérieur, sous l'oeil vigilant du Secrétariat particulier du Roi, avec la participation à son Conseil Administratif de nombreux autres ministères: Habous, Culture, Finance, Tourisme en plus d'organismes bancaires: CDG, CIH, etc. qui dénote une prise de conscience réelle de l'importance du Patrimoine et de sa place par les décideurs politiques et financiers du pays.

La troisième période: élargissement des intervenants à de nouvelles institutions

- A partir de 1993 d'autres organismes seront créés, pour baliser le champ patrimonial. L'Université avec son centre d'Etudes et de Recherches sur la ville de Fès prend en charge, en collaboration avec l'ADER, de fixer la diachronie, et de souligner l'importance historique des monuments, en retraçant leur histoire, en analysant archéologiquement ses monuments, en établissant ses manuscrits. Le CERF est complété par la mise en place de l'Observatoire Socio-économique-Urbain qui avait pour mission de cibler les monuments à sauvegarder et de suivre la réalisation des réhabilitations.

D'autre part un Institut est créé pour pérenniser les métiers de l'artisan, un patrimoine qui s'est peu à peu imposé. Il s'agit de l'IFMTB où sont formés des ouvriers spécialisés et des techniciens en collaboration avec les Beaux Arts de Lyon. Son objectif, sous-tendu par une patrimonialisation des traditions, était de relayer le savoir faire des vieux artisans fassis. Enfin, l'ADER Fès s'appuiera pour ses analyses sur le laboratoire national le LPEE.

Et pendant toute la période allant de 1993 à 2005, année où fut établi un bilan de la construction de ce processus de patrimonialisation dans un rapport qui porte le titre de «Agence Urbaine et sauvegarde de Fès, le projet de réhabilitation de la médina de Fès, genèse, évolution et disfonctionnement», le processus de prise en compte du patrimoine allait devenir une affaire politico-sociale.

Déjà avec les événements de Décembre 1990 et le changement de main de la gestion de la ville, (nouvelle gouvernance) le processus d'approche de tout ce qui concerne le patrimoine était devenu un champ de manoeuvres pour de nombreux acteurs : les organismes internationaux, les Ministères et les habitants.

Ainsi la patrimonialisation de Fès allait être intégrée à une politique d'ensemble du fait urbain. Si bien que toute réforme des règlements de l'urbanisme, et tout schéma directeur et toute enquête de faisabilité incluaient obligatoirement un volet patrimoine. Se développe alors une recherche de sens attaché au lieu, à ses habitants, à sa mémoire et à son rapport dynamique au présent et au futur.

Les espaces et les cultures sont ainsi théâtralisés. D'ou l'idée d'organiser des festivités qui fêtent le patrimoine, dans des lieux de mémoire. La patrimonialisation de Fès passe ainsi d'une échelle locale, nationale à une échelle internationale. La symbolique qu'elle représente, ou que l'on veut qu'elle représente (spiritualité tolérance), va motiver toutes les initiatives.

LA CONSTRUCTION PATRIMONIALE DE FES: UNE AFFAIRE INTERNATIONALE

Les acteurs qui donnent en premier une dynamique nouvelle à la politique de patrimonialisation de Fès sont les organismes internationaux. Une politique qui commence très tôt. Entre 1981 et 1999, l'UNESCO, le PNUD, la Banque Mondiale et le FADES prennent successivement et parfois parallèlement en charge cette patrimonialisation.

La leçon du PNUD

Prenant en compte les études préliminaires réalisées dans le cadre du Plan Quinquennal de Fès et du premier projet de l'UNESCO, le PNUD s'est attelé, avec l'aide des compétences locales et nationales à mettre en place une étude de faisabilité de la sauvegarde de Fès «pour permettre aux autorités marocaines de présenter un dossier complet en vue de financements et de soutien technique». Cette étude a été réalisée entre 1991 et 1992 et soumise, sous forme de rapport, présentant la situation de la médina, en insistant sur le degré de dégradation atteint par le bâti. Le rapport considère que la patrimonialisation serait un facteur positif qui permettrait de prendre en compte la restauration du bâti, la remise en marche de l'activité économique ainsi que la reprise des réseaux traditionnels. Ce qui contribuerait, selon ses experts à résoudre la crise de l'immobilier. Et pour cela la meilleure stratégie pour les experts serait de valoriser le patrimoine de la médina dans sa globalité; ce qui offrirait un plus à la ville. La conviction du PNUD est que la valeur patrimoniale que représente la médina de Fès est un capital qui permettrait de la sortir des difficultés.

Pour les experts du PNUD, le patrimoine est une composante essentielle du montage de la sauvegarde de la cité idrisside. La patrimonialisation de son bâti devrait constituer un élément important pour dynamiser son développement. Ainsi l'appel sera lancé aux promoteurs publics et privés pour l'investissement dans le patrimoine en finançant les opérations de sauvegarde et de réhabilitation des monuments et de l'ensemble du bâti. Et pour cela, le rapport propose de simplifier les procédures d'intervention et de faciliter l'accès à la médina pour permettre des interventions directes sur le patrimoine. Ainsi est créée une caisse spéciale destinée à intervenir, en cas de besoin, pour réhabiliter ou pour réparer, pour sauvegarder les bâtiments considérés comme patrimoine et qui seraient en péril. Une procédure spéciale pour restaurer des monuments historiques, en leurs donnant d'autres fonctions, est mise en place. A cela des particuliers (des mécènes) sont appelés à contribuer et à prendre en charge la réhabilitation des monuments, mais aussi leur remise en fonction. Pour le financement, le rapport du PNUD propose la contribution de l'Etat, celle des collectivités locales dont le Conseil de la Ville dominé par le parti de l'Istiglal. Des prêts seraient accordés par l'Etat à des particuliers.

En fait les experts tendent ainsi la main aux acteurs politiques de la ville qui voyaient là l'occasion que leur offrait cette patrimonialisation comme moyen efficace pour accéder aux responsabilités de gestion de la ville. Cette contribution des mécènes et surtout des particuliers, fut au début un échec, trop peu étaient ceux qui ont répondu aux attentes du PNUD et de l'Etat, faute, certainement, de

motivations matérielles plus explicites. La symbolique identitaire a été insuffisante pour attirer plus de participants.

Mais si ce rapport du PNUD n'a pas été en mesure de faire de la patrimonialisation de Fès, au début tout au moins, une opération attirante matériellement et culturellement, il a au moins permis de poser le problème du cadre légal et organisationnel de l'opération de patrimonialisation et de sauvegarde de la ville de Fès.

La patrimonialisation par la Banque Mondiale

Dans son rapport présenté lors de la Rencontre des «donneurs» à Fès entre le 31 mai et le 2 juin 2002, le représentant de la Banque Mondiale au Maroc a bien résumé l'approche patrimoniale de la Banque. S'appuyant sur «l'évaluation sociale» effectuée en 1995 et sur «le projet de stratégie de sauvegarde» réalisé par l'ADERF et grâce à un financement du gouvernement japonais et à la contribution d'experts marocains et américains (de l'Université de Harvard), la Banque Mondiale propose en 1998 un soutien financier sous forme de crédits en faveur du gouvernement marocain et des collectivités locales pour mettre en place la réalisation des propositions du Projet. Un Plan Quinquennal (2001-2005) fût mis en place dont l'exécution a été confiée à l'ADER Fès.

Le processus de patrimonialisation proposé procède d'une autre logique que celle du PNUD. La nouvelle approche s'établie à partir d'un constat de terrain: la patrimonialisation selon ces experts ne peut se faire dans la pauvreté. Sa réussite dépendrait aussi et surtout de la participation des habitants. Leur conviction de faire partie intégrante de cette patrimonialisation sera le moteur qui donnera le souffle nécessaire pour dynamiser toute opération de sauvegarde, ou de réhabilitation comme le propose le rapport de la Banque Mondiale⁴. Ce rapport est établi à partir d'une enquête sur un échantillon de mille familles, dont 60 ont été spécialement étudiées, et représentent un échantillon de toutes les catégories sociales.

L'idée est que la conscience des habitants de participer à un effort de sauvegarde de leur patrimoine identitaire commun, devait contribuer à les motiver. Le patrimoine devenant alors un moyen pour relever le niveau de cohésion sociale. Quatre décisions qui touchent directement l'habitant sont proposées:

- La première consiste à amener les habitants à soutenir le processus de patrimonialisation et de réhabilitation de la médina de Fès;
- La seconde à élargir le domaine d'intervention concerné par la sauvegarde et à continuer les opérations en cours.
- La troisième, à soutenir la conjugaison des efforts des secteurs publics et privés qui resteront en étroite collaboration avec la Banque Mondiale;
- La quatrième à faire de la patrimonialisation un moyen pour résorber la pauvreté⁵.

La première opération a donné, selon le rapport, des résultats mitigés qui ont été imputés au manque de moyens des habitants, qui ne pouvaient même pas

⁴- Projet de réhabilitation de la médina de Fès, rapport provisoire, stratégie de réhabilitation, Mars 1996.

⁵- Banque Mondiale et ADERF, Document d'évaluation des projets, 1998.

apporter la contribution qui leur a été demandée, le reste des dépenses de restauration étant à la charge du «projet» (voir tableau extrait du bilan d'évaluation).

Secteur concerné	Nombre
Habitat (aide 30 %)	132 maisons
Terrasses et canalisations d'eau	102 bâtiments
Matériel de construction	5 constructions
Espace communs	26 constructions et jardins publics
Total	266 opérations

La patrimonialisation selon la Banque Mondiale exigeait du Plan la mise en place d'une adéquation du patrimoine avec les exigences de l'industrie touristique. Ainsi l'ADER, le maître d'œuvre de cette opération, va répondre à cette exigence, notamment avec l'organisation de circuits touristiques qui a nécessité plus de 700 panneaux de signalisation , la création d'un centre du Patrimoine et de Promotion culturelle à Bab al-Makina (avec son centre informatique, sa bibliothèque spécialisée...), la restauration des façades des monuments historiques tout au long des circuits, la restauration de quelques jardins historiques (jardins du palais Batha, jardins Dar al Maqri, Jardin Jnan Sbil) et enfin la préparation d'imprimés et de guides pour faire connaître le patrimoine⁶.

En fait le plan mis en place par la Banque Mondiale ne consacrait à la promotion du tourisme qu'un budget limité, même si ses experts sont convaincus que le meilleur moyen de tirer profit de la patrimonialisation est bien de «vendre» la dimension patrimoniale, sans négliger la mise à niveau de la ville. La conception culturaliste du patrimoine sera progressivement subordonnée aux exigences de la modernité consacrée par le PDRT (Plan de Développement Régional du Tourisme) signé sous la présidence du premier ministre le 25 novembre 2005⁷.

L'idée principale était de substituer aux conceptions patrimoniales traditionnelles qui prônent le maintien de la médina comme modèle d'une tradition à sauvegarder, et l'inspiration de son modèle architectural, décoratif et culturel, pour proposer une approche avec de nouvelles normes constructives et d'hygiène en ouvrant la médina à la modernité.

Avec de nouveaux financements le plan avait pour ambition de faire de la médina un axe pour le développement de la ville et de son tourisme. Il devait contribuer à mettre en place la formation de cadres, à augmenter le nombre d'entreprises spécialisées dans les nouvelles normes de sauvegarde. La plupart de ces objectifs a été difficilement atteinte. Pour exemple le nombre d'entreprises qui été créé passe de trois à douze, ce qui constitue une moyenne encourageante.

La construction patrimoniale selon le plan de la Banque Mondiale, prend donc une nouvelle direction tout en gardant le patrimoine comme l'opérateur symbolique. En fait les propositions du PNUD ainsi que le plan de la Banque

⁶- Commune Urbaine de Fès, ADER Fès et Banque Mondiale, Rapport d'achèvement du projet de réhabilitation de la Médina de Fès, Février 2005.

⁷- Rapport d'achèvement du projet de réhabilitation de la Médina de Fès, *op. cit.*, p. 9; «330 millions de DH pour les années à venir».

Mondiale se sont pratiquement chevauchés dans le temps. D'aucuns considèrent qu'ils se complètent en gardant chacun sa propre approche de la patrimonialisation. Les deux acteurs de la mise en place de ce processus visaient, non seulement le processus dans sa partie identitaire ou culturelle, même si cette approche n'est pas complètement abandonnée, mais bien un processus de réhabilitation et de mise à niveau urbanistique, seul moyen, selon leurs experts, de lutter efficacement contre la pauvreté. Les décideurs et acteurs nationaux ne seront pas en reste. Associés à la réalisation de ces deux Plans, ils n'en proposent pas moins leurs propres démarches. Leurs conceptions et leurs approches vont apporter la touche locale à un processus dont les ficelles sont tirées par des décideurs dont la conception patrimoniale est souvent formelle.

LA PATRIMONIALISATION DE FES, COTE COUR

On peut considérer que l'intérêt pour le patrimoine n'a fait que se développer au Maroc surtout à partir de 1981, date de classement de la ville de Fès par l'UNESCO. Les différents ministères, les corps élus et les ONG prennent rapidement part au processus. Les ministères vont produire la norme des réglementations en s'inspirant des accords internationaux sur le patrimoine⁸. Les corps élus, particulièrement les conseils successifs de la ville, prennent en compte le Dahir de 1993 (10 septembre 1993) portant N° 1-93-5 qui créé les Agences Urbaines et de Sauvegarde. Cette date coïncide avec le renforcement de la place du Maroc au sein des instances qui s'occupent du patrimoine, devenant membre de la Commission du Patrimoine Mondial en 1995, puis du Bureau de la Commission en 1996. Les premières démarches entreprises par l'Etat marocain ont été de s'occuper du cadre législatif qui date de 1945 qui sera révisé pour la première fois en 1980 juste après la Lettre Royale au Gouvernement sur la «nécessité» de sauvegarder le patrimoine que représente Fès. Ce qui allait contribuer à accélérer l'inscription de Fès (1981), comme patrimoine mondiale à sauvegarder; puis de Marrakech en 1985.

Il serait sans grand intérêt de passer en revue toutes les décisions prises par le gouvernement marocain pour asseoir la patrimonialisation de Fès. Car elles sont nombreuses et d'inégales importances. Il suffira de rappeler que dans le discours officiel plusieurs ministères deviennent acteurs effectifs de ce processus: comme par exemple le Ministère de la Culture qui utilise sa politique de patrimonialisation pour asseoir son autorité sur la gestion des monuments historiques et pour contrebalancer le poids de deux autres ministères, plus puissants: celui de l'Intérieur et celui des Affaires Islamiques et des Habous.

La patrimonialisation de Fès: une affaire de ministères

Trois départements ministériels se considèrent partie prenante de la patrimonialisation de Fès: le Ministère de l'Intérieur, le Ministère des Affaires Islamiques et le Ministère de la Culture. L'occasion était trop tentante de se poser en autorité de contrôle sur tout le patrimoine, donc sur toutes les médinas,

⁸- Dont la Charte de Venise Mai 1964; l'Accord International pour la Protection du Patrimoine Culturel et Naturel, 1972, voir A. Skounti «Les patrimoines dans la ville, de la construction des savoirs aux politiques de sauvegarde au Maroc et dans le monde arabe», in *Colloque Décembre 1977 (IRMC, INAU, URBAMA)*.

particulièrement celle de Fès où la mosquée Qarawiyine allait devenir le fer de lance d'une volonté d'utiliser le patrimoine pour le contrôle urbain et culturel de la cité idrisside.

Si l'UNESCO a préféré d'abord être en relation avec le Ministère de la Culture avant celui des Affaires Islamiques c'est que pour elle le patrimoine que représente Fès est d'abord culturel, surtout que le Ministère de la Culture engage à travers ses représentants à Fès quelques opérations de promotion en restaurant et sauvegardant les manuscrits de la Qarawiyine et en appelant le Ministère des Habbous à engager la sauvegarde du batîment et le ministère de l'Intérieur à mettre en place un plan d'assainissement urbain en médina.

Pour l'opération de sauvegarde des manuscrits, les missions étrangères invitées par le Ministère de la Culture se sont succédées alors à Fès chacune apportant sa propre méthode, ses propres objectifs. Mais le problème de la Qarawiyine restait entier: il est très difficile d'arrêter la détérioration des manuscrits sans régler le problème du bâti. L'espace même de la Bibliothèque de la Qarawiyine est attaqué par une humidité rampante. Et comme le bâtiment (monument) est géré par le ministère des Habous et que celui-ci a ses propres priorités et échéances, la mission de coordination entre les deux ministères devient difficile.

Pourtant le ministère des Habous se déclare sensibilisé et concerné aussi par la patrimonialisation et montre bien qu'il considère ce processus comme levier pour rehausser le prestige de la Qarawiyine et restaurer les liens des croyants avec les mosquées du passé. L'occasion allait lui être donnée par le souverain qui allait plus tard (2006) ordonné la réhabilitation du bâtiment de la Grande Mosquée de Fès, avec toutes ses dépendances.

En fait, les différences d'approche des ministères sont le résultat d'une différence de conception et de perception du patrimoine à Fès. Ces différences peuvent être perçues dans l'évolution des rapports aux nouvelles exigences politiques, du rapport au temps, au passé et au spirituel. Pour les trois ministères ces quartiers et ces monuments, ne seront plus seulement des éléments d'un patrimoine religieux ou culturel mais bien des objets d'une politique de l'Etat, qui a pour objectif de montrer la contribution de ce dernier à faire de la médina et de ses espaces un patrimoine où l'objet matériel, les pratiques et les usages de la société occupent chacun une place importante⁹. Deux ministères tentent à partir de cette conviction d'asseoir une véritable patrimonialisation des biens Habous, et des biens gérés par la Culture qui constituent à eux deux la première fortune immobilière intra-muros.

Dans les faits, trop peu d'interventions de grande envergure pour restaurer ou réhabiliter ce patrimoine ont été initiées par ces deux ministères. Le ministre des Affaires Islamiques et des Habbous nommé après Lamdaghri Alaoui, Ahmed Taoufiq, est lui-même historien, donc très au fait de la valeur patrimoniale des monuments religieux de Fès. Ce n'est qu'en 2006, sur ordre du Roi qu'est lancée la

⁹- Selon le Ministère du Habbous et des Affaires Islamiques, seize sites religieux (mosquées) ont été réhabilités dans les dix dernières années sur l'ensemble du Maroc, dont trois à Fès: la Qarawiyine, Jamaà al-Andalous et la mosquée Aïn al-Khaïl.

restauration de la Qarawiyine. Il serait intéressant d'étudier de plus près l'influence de chaque ministère, voir de chaque responsable, selon sa culture, sa formation, sur les lois et les réformes appliquées pour affiner une patrimonialisation d'Etat. Mais l'état actuel de nos connaissances ne nous le permet pas.

Il importerait aussi de connaître l'apport des gouvernements successifs précisément sur la réalité des pratiques par rapport aux monuments du passé et donc par rapport à la notion même de patrimoine depuis l'indépendance (1956) et surtout depuis 1981. Mais le manque de documents et d'informations plus en phase avec les nuances des approches des différents gouvernements oblige à une analyse prudente et limitée. Cependant il est à noter que le ministère de l'Intérieur, en prenant en main le secteur de l'Habitat et de l'Urbanisation devient de ce fait le maître d'œuvre de cette patrimonialisation, pendant une longue période.

Dans cette perspective il semble que la patrimonialisation représente un enjeu politique primordial. Lorsque les Ministères chargés de l'urbanisme, d'abord l'Intérieur, puis l'Habitat, proposent des projets et des réalisations à Fès, ils se trouvent indirectement obligés de tenir compte du patrimoine. Ce qui les amène à un rapport complexe et ambigu avec le Ministère de la Culture et avec le patrimoine. Déjà, ils sont derrière la création de la Délégation de Sauvegarde, puis de l'ADER, mais leur volonté de s'attaquer de front prioritairement aux nuisances d'une urbanisation désordonnée les met en porte à faux avec les exigences de la politique de patrimonialisation de prestige que veut mener l'ensemble du gouvernement sous la pression de l'opinion culturelle locale mais surtout internationale.

Ainsi s'est dessinée progressivement une certaine concurrence entre ces différents acteurs, ministères et services, pour savoir qui se chargera de conduire une patrimonialisation efficace, et cela par agences interposées. Surtout qu'un arsenal de lois et de mesures de protections strictes, au niveau locale, national et international enserre la politique de patrimonialisation de la cité idrisside, au point de gêner, voire d'immobiliser, selon certains élus, toute initiative «créatrice et innovatrice» de sauvegarde du patrimoine architectural, qui ne serait pas en accord avec la vision des organismes internationaux. Cette concurrence et ces lois conçues dans un souci d'efficacité et de contrôle sévère, engendrent selon les observateurs, des processus administratifs, avec leur lourdeur et en arrivent presque à limiter toute forme d'intervention.

D'où les tentatives répétées du gouvernement de débloquer la situation en engageant d'abord une révision du cadre législatif. Ainsi le projet de loi 42-00 concernant l'habilitation de l'urbanisme qui a été préparé et présenté pour avis aux organismes représentatifs du ministère de l'Habitat dans les régions, est enterré, classé sans suite dans les archives du ministère, après les nombreuses remarques qu'il a suscitées. Le nouveau projet de loi du gouvernement Jettou proposé (sous le N° 4x4) regroupant le projet 90-12 concernant l'urbanisme et la loi 90-25

¹⁰- En plus de la création des Agences Urbaines dont la mission est de veiller à une urbanisation équilibrée et légale, le Ministère de l'Habitat met en place, dans son pôle "urbanisme" ANHI pour lutter contre l'habitat insalubre, bien après l'ERAC, (1974).

concernant le remembrement et la division des biens immobiliers allait connaître le même sort, confronté à son tour à de nombreuses critiques, il sera enterré. Au même moment des discussions seront engagées pour préparer une «Moudawana de l'Urbanisme», suite à la Lettre Royale adressée aux participants à la rencontre sur la moudawana le 13 octobre 2005¹¹.

La place du patrimoine, dans la lettre royale et dans la Moudawana sera primordiale. L'héritage historique selon ces deux textes, devrait être sauvegardé dans la réhabilitation de l'espace et de l'urbanisme dans le cadre d'une urbanisation d'ensemble. La dialectique entre patrimoine et développement est soulignée. Ce qui allait amener tous les intervenants à dépasser l'approche patrimoniale, limitée aux monuments historiques, pour une approche plus large, plus intégrée faisant de la patrimonialisation un levier du développement durable, rejoignant ainsi la proposition de la Banque Mondiale.

A partir de là, la médina de Fès allait devenir un champ d'application de ce cadre législatif nouveau. Trois propositions principales de cette nouvelle législation vont concerner la patrimonialisation de la médina de Fès.

- La première est que tout document d'urbanisme doit préciser les espaces concernés par le renouveau urbanistique en mentionnant les zones-patrimoines à conserver et à protéger, et en soulignant les méthodes qui seront utilisées pour les intégrer et pour protéger leurs monuments et leur esthétique.
- La seconde proposition est que la délimitation des zones-patrimoines doit être faite en accord avec les collectivités locales.
- La troisième est que tout plan de «sauvegarde et de développement» doit inclure des espaces historiques (patrimoine) qui doivent être restaurés et développés.

Ces propositions vont conduire inéluctablement à mettre en place «un plan de sauvegarde et de développement», et nous sommes donc toujours en présence de cette patrimonialisation contrôlée par l'Etat. En parallèle avec tous ces préparatifs on vise à mettre en place une structure législative adéquate pour faire la part des choses entre urbanisme et patrimonialisation. Le processus de sauvegarde se poursuit, avec comme base de départ les organismes installés depuis quelques années, qui continuent à appliquer les propositions des plans du PNUD et de la Banque Mondiale, en tenant compte de l'avis des habitants.

Ainsi deux niveaux d'intervention semblent prendre le pas sur l'ensemble; ils correspondent en gros aux responsabilités collectives (les services de l'Etat) et individuelles (les habitants). La contribution des habitants se limitera à restaurer leurs habitations et à améliorer leur cadre de vie, opérations qui allaient bénéficier du soutien des organismes en place comme l'ADER¹², mais aussi celle du Conseil

¹¹- Le rôle de ces organismes à Fès-Médina, était limité. En 2007, la création du pôle «al-Omrane» ne va rien changer.

¹² À partir de 2003 l'ADER devient un outil utilisé par la Préfecture Fès Medina dans des opérations ponctuelles d'urgences en Medina, perdant ainsi sa véritable place d'organisme de gestion de la sauvegarde de la ville. L'Agence Urbaine prend sa place, d'une certaine façon.

de la Ville et particulièrement de la municipalité de la médina et la contribution du service de l'Etat pour l'entretien des structures collectives et des espaces communs: les souks, les fondouq, les voies de passage et les voiries. Leurs prises en charge par l'Etat à travers les organismes qui le représentent à Fès sera complète.

Des dépassements, voire des interventions considérées comme «démagogiques» vont faire, surtout en période d'élection, entrer la patrimonialisation de la ville dans la campagne électorale créant ainsi des précédents difficiles à résorber. On relève plusieurs «entorses» aux engagements pris vis-à-vis des accords signés avec l'UNESCO, pour obtenir son label et qui interdisent toute intervention dans le tissu urbain traditionnel de la Médina, site protégé.

Parmi ces «entorses» deux interventions orchestrées par le Conseil de la Médina En effet le Conseil Municipal de la Médina des années 2002-2003 a pratiqué deux ouvertures dans le tissu urbain. En détruisant une partie des remparts côté nord, un dispensaire a été construit dans l'espace ainsi dégagé, et une large ouverture est réalisée donnant accès à Talàa Seghira, à quelques pas de la grande médersa Bouynaniya, et du lieu supposé de la demeure qu'a habité Maimonide. Selon le Conseil Municipal il s'agit d'abord de désenclaver la Médina et de compléter son ouverture sur l'extérieur. Une action qui avait été interprétée à l'époque, comme une réaction des représentants des habitants face à l'inertie imposée par le classement de Fès, patrimoine universel. Déjà en 1970, bien avant le classement de la Médina, la couverture de l'Oued Fès (al-Jawahir), transformé en égout qui débarrasse la Médina des déchets, avait ainsi ouvert une brèche dans le tissu urbain. Une voie pénétrante utilisée par les véhicules automobiles avait été construite en couvrant l'oued al Jawahir. Cette action, assimilée à une destruction patrimoniale du paysage architectural traditionnel, avait défrayé la chronique.

Une autre tentative a été projetée à la sortie de l'oued Fès pour, disait-on compléter la couverture de l'oued, mais vite abandonnée face aux pressions internationales. Un projet qui devait être tempéré par le relogement des potiers à l'extérieur de la Médina, pour assainir le tissu urbain traditionnel.

Il est cependant remarquable que la plupart des opérations de restauration municipales ont été réalisées sous contrôle d'architectes de l'ADER assistés des représentants de la Direction du Patrimoine (Ministère de la Culture). Même si certaines interventions ponctuelles, et souvent privées, qui concernent le cadre bâti ont été réalisées sous un contrôle trop permissif. Les règles édictées par les services de patrimonialisation sont ainsi parfois oubliées. Il est vrai cependant que ces interventions n'altèrent pas les structures des bâtiments et ne détruisent pas l'harmonie patrimoniale générale.

En fait, malgré les campagnes locales, nationales et internationales pour faire adhérer toutes les composantes de la société fassie à une perception patrimoniale homogène et solide, les différences d'appréciations et de perception de cette patrimonialisation subsistent. Les habitants, pragmatiques, surtout les nouveaux locataires de la Médina, ont une relation négative au patrimoine tel que le comprennent les organismes internationaux et même l'Etat. Pour eux, ce sont surtout des entraves que l'administration leur impose. Ils considèrent que les bénéficiaires réels de l'image «patrimoine» de la ville, ce sont les responsables politiques et les riches familles fassies, les propriétaires des grandes demeures.

D'autre part les architectes nouvellement nommés à Fès, ou les jeunes architectes, souvent non fassis ou des fois même, non citadins, n'ont pas la même perception des lieux et ne sont pas émus par cette patrimonialisation à laquelle les fassis et même les autorités nationales et internationales tiennent tant. Et certains font des propositions de restauration ou de réaménagement qui tiennent très peu compte de la valeur patrimoniale.

Les habitants actuels de leur côté, même s'ils ont conscience de la valeur de leur patrimoine, n'ont ni cette perception pratique, symbolique de l'héritage architectural qui correspond aux définitions du patrimoine, notamment aux idées et aux regards extérieurs animés par une contemplation sous tendue par une culture historique, ni cette approche nostalgique des vieilles familles fassies qui vivent en ville nouvelle ou à Casablanca ou Rabat. Le consensus autour d'une patrimonialisation démocratique du patrimoine est loin d'être acquise.

A regarder de plus près, il semble clair que, pour ces vieux citadins fassis, même s'ils ne sont pas les seuls à occuper l'espace de la médina, loin s'en faut, la signification du mot patrimoine revient à son sens le plus banal «patrimonium» (héritage du père). Pour eux ce sont les biens de famille, hérité ou en héritage qui nous lient au passé familial et qu'on doit conserver et parfois même vénérer. Ces biens peuvent être en partage avec une Hawma (quartier) ou une cité: comme les oratoires, les zaouïas, les mosquées. Mais ils ne sont pas à «vendre» à un quelconque label, fut- il celui de l'UNESCO.

Dans ce contexte, pour les habitants, le patrimoine devient ainsi un «espace normatif social», un objet manipulé politiquement, qui a perdu sa valeur explicite, même si le statut patrimonial reste évident avec l'attribution aux monuments, aux espaces pratiques des fonctions qualitatives.

Certes, il est aujourd'hui admis que la médina de Fès a relativement réussi sa patrimonialisation surtout parce qu'on considère qu'elle dispose d'atouts gagnants, reconnus par les différentes cultures qui régissent le monde aujourd'hui, mais aussi reconnus et respectés par ses habitants surtout passés: le fait que la Qarawiyine, les médersa, les foundouq sont chargés d'une symbolique à toute épreuve, fait que ces lieux de savoir, de prière deviennent des liens d'ancrage auxquels se rattachent non seulement les fassis mais aussi où se reconnaissent tous les fervents défenseurs d'une culture islamique dite équilibrée et universelle.

La médina de Fès, va ainsi bénéficier de cette valeur ajoutée, ce qui lui permet de jouer un rôle d'interface et d'image, de racines et de vivier d'authenticité. Ce sont d'ailleurs ces fonctions qui ont été mises en exergue pour tenter d'unifier la ville autour de son patrimoine souvent sacralisé.

Ce sont aussi ces fonctions qui permettent à tous les acteurs qui interviennent dans la vie de la cité, depuis les artisans jusqu'aux politiciens, en passant par les commerçants, les intellectuels et les promoteurs d'image, de célébrer une patrimonialisation qui s'est construite pas à pas, où l'empirisme l'a souvent cédé à la construction raisonnée et aux projets conçus soit par une logique gouvernementale, soit par une volonté culturelle des premiers concernés: les fassis d'hier et d'aujourd'hui, chacun à sa manière et selon sa conception.

BIBLIOGRAPHIE

- ADER FES (1996), Réhabilitation et environnement: étude de restructuration de l'artisanat de Fès et de la protection de son environnement. Etude réalisée par Scondia, consult.
- Agence Urbaine de Sauvegarde de la Médina de Fès (AUSF) (1999 et 2002), Rapport de synthèse du projet de réhabilitation de la médina de Fès, La médina de Fès entre la réhabilitation et la planification urbaine, Fès; Plan d'aménagement de la médina de Fès et ses abords, document graphique.
- Annik, Osmont (1995), La banque mondiale et les villes, du développement à l'ajustement. Ed. Karthala, Paris
- Banque Mondiale et Préfecture Fès Médina (1995), Projet de sauvegarde de la médina de Fès, évaluation sociale, composante économique. 1995.
- Banque Mondiale et Préfecture Fès Médina (1996), *Accès, circulation et déchets en médina de Fès*. Etude réalisée par Groupe Huit, 1996.
- Banque Mondiale et Préfecture Fès Médina (1995), Projet de sauvegarde de la médina de Fès, évaluation sociale, rapport de synthèse, 1995
- Bourdin, P. (1984), Le patrimoine réinventé. PUF, Paris
- Laprade, Albert (1934), Lyautey urbaniste: souvenir d'un témoin. Ed. Horizons de France.
 Paris
- PNUD et Ministère de l'Intérieur (1992), *Sauvegarde de la ville de Fès*. Tome 1 et 2. Étude réalisée par Groupe Huit, URBAPLAN et SIDES en collaboration avec ADER-FES et UNESCO.
- Megzari, Mohamed (1984), La dédensification de la médina de Fès: Cadres et moyens juridiques, thèse de Doctorat de 3ème cycle INAU. Rabat.
- Ammor, Fouad (2002), «Gouvernance et sauvegarde du patrimoine: cas de la médina de Fès». In colloque: *Gouvernance locale*. Rabat 16 et 17 octobre 2002.
- Arif, Abdelmajid (1996), La construction coloniale du fait patrimonial au Maroc, une construction paradoxale. *Actes du séminaire: Villes et patrimoine*, Marseille du 27 au 28 novembre, 1996.
- Ecochard, M (1951), «Problèmes d'urbanisme du Maroc». Bulletin Economique et Social du Maroc, n° 52, volume XV, 4ème trimestre ?
- Naciri, Mohamed (1982), «La Médina de Fès, trame urbaine en impasse de la planification urbaine», Tours, in: *Présent et avenir des Médinas*, URBAMA, fascicule de recherche, n° 10-11, pp. 237-254.
- Prost, Henri (1932), «Le développement de l'urbanisme dans le Protectorat du Maroc». In l'Urbanisme aux colonies et dans les pays tropicaux. Communications et rapports du Congrès de 1931. Ed. Delayence
- Skounti, Ahmed (1997), «Les patrimoines dans la ville, de la construction des savoirs aux politiques de sauvegarde du Maroc et dans le monde arabe». Intervention au *Colloque IRMC-INAU-URBAMA*, 18-19-20, décembre, 1997.

ملخص: فاس: صنع سياسة تراثية معلنة

قررت أعلى سلطة في البلاد اعتبار سنة 2008 سنة تخليد الذكرى 1200 لتأسيس مدينة فاس على أساس أنها نموذج التراث المغربي الأصيل. وكان ذلك بمثابة اعتراف للمثقفين والفاعلين السياسيين والاقتصاديين بالمكانة التي وصل إليها تراث المدينة المبني والمكتوب وبخصوصيات عاداتها و تقاليدها. لقد أصبح تراث مدينة فاس مند بداية القرن العشرين محط اهتمام المؤرخين و المسؤولين السياسيين المغاربة، الدين فهموا كيف أن الاعتراف بمكانة وتراث المدينة سيجعلها مرجعا للثقافة و الهوية المغربية. وبالتالي سيسمح ذلك بإقناع المجتمع الدولي بضرورة إنقاذ المدينة وجعلها رمزا إنسانيا. وكانت المرحلة الحاسمة هي اعتراف اليونسكو بأهمية تراثها و إدراجه ضمن التراث العالمي الإنساني عام 1981 إذ أصبح تراث مدينة فاس رمز هوية ثقافية و دينية مثقل بجذور حضارة عريقة.

والواقع أن هذا الاعتراف جاء نتيجة سيرورة انطلقت مع بداية القرن العشرين واستمرت طوال قرن من الزمن. وشاركت فيها سلطات الحماية مع اليوطي بالخصوص. وتبعته مختلف الإدارات المسؤولة على تسيير المدينة، وزارات ومجالس محلية كما ساهم في صنع سياسة تراثية ناجعة بفاس عدد من الهيئات الدولية مثل البنك الدولي ومنظمة اليونسكو وغير هما.

الغاية من هذا البحث هي رصد مراحل هذا التطور وتتبع صنع "تراثية" مدينة فاس، وعبر ذلك محاولة فهم الأليات التي خضعت لها هذه الصيرورة، دون إغفال الدور الذي كان للفاعلين في صنع هذه السياسة، من مؤسسات دولية ووزارات وجمعيات ومجالس محلية، وعن المحركات الكامنة وراء مختلف التدخلات.

Abstract: Fez, Official Heritage Policy-Making

In 2008, the highest authority in the country decided to celebrate the 1200th anniversary of the foundation of the city of Fez and to organize festivities all over the country in recognition of the great authentic Moroccan heritage. This act was also recognition of the prestigious status of Fez given its material and immaterial patrimony, the customs and traditions of its intellectuals, political and economic actors. Since the beginning of the twentieth century, the heritage of Fez has become the focus of historians, and especially Moroccan officials who have realized that recognition of the city's heritage will make of it a reference in diversity and cultural identity, and will help to save the city and make it a universal symbol. The turning point was UNESCO's recognition of Fez as part of the world heritage in 1981 as it became a symbol of authentic cultural and religious identity that are deeply rooted in ancient civilization.

This recognition also came as a result of the evolution of a process which began in the first years of the twentieth century and continues thus far. This process was initiated by Lyautey during French colonization, and was carried on after independence by various departments, city councils, ministries and local authorities. A number of international organizations, such as the World Bank, UNESCO and others have also contributed to devising an effective policy about Fez heritage.

Another objective of this research is to identify the stages of this development. Through this attempt it is hoped to follow the mechanisms of the cultural preservation

policy of the city of Fez, which will facilitate discussion on various actors involved in policy-making, particularly international institutions, ministries, civil society associations and local councils, which are the motor of the multiple interventions in the preservation of this heritage.